



Regards Citoyens
Chez Laurent Guerby
10 chemin Tricou
31200 Toulouse
contact@regardscitoyens.org

À Paris, le 25 novembre 2015

À l'attention de
Jean-Jacques Urvoas,
Président de la Commission des lois

Monsieur le Président,

Nous vous remercions d'avoir pensé à notre association pour alimenter les réflexions que vous menez dans le cadre de votre travail de rapporteur relatif aux propositions de modification des règles relatives à la modernisation des modalités de l'élection présidentielle.

Notre association porte un plaidoyer qui vise à mettre au cœur de l'action publique le rôle des citoyens notamment en leur permettant de pouvoir évaluer par eux-mêmes la bonne mise-en-œuvre de la décision publique. À ce titre, la **publication de la liste complète des élus** apportant leur soutien à une candidature présidentielle nous paraît aller dans le bon sens même si nous aurions sans doute préféré un mécanisme plus engageant pour les citoyens en **imposant aux candidats de recueillir le soutien de futurs électeurs**. Cette mesure aurait l'avantage de ne pas offrir une tribune à des candidats farfelus, ainsi que de replacer les citoyens au centre de la décision du choix des candidats plutôt que de le laisser à une frange trop peu représentative de la population offrant des choix parfois mal compris par les citoyens.

La disposition relative au temps de parole des candidats régulés par le CSA nous semble assez peu respectueuse du **principe d'égalité entre les candidats**. L'utilisation des ondes hertziennes est un bien rival, régulé via un monopole d'État, que seules certaines chaînes de télévision et de radio peuvent utiliser. Il nous semble qu'au vu des faibles contraintes dont ces délégataires de service public font l'objet, le respect du principe d'égalité de temps de parole devrait rester un minima.

Les projets de loi dont vous avez la charge pourraient enfin être enrichis de plusieurs dispositions :

- une **publication des dépenses de campagne et de leurs justificatifs anonymisés** en Open Data ;

- une **déclaration et publication auprès de la HATVP de déclarations d'intérêts** pour l'ensemble des candidats à la présidentielle ;
- même si nous sommes conscients que cela peut être quelque peu en dehors du cadre de ces deux lois, au vu des différentes affaires liées au fonctionnement des différents partis politiques touchant aussi bien à l'usage fait des deniers publics qu'ils reçoivent, qu'à l'organisation des scrutins internes, et des nombreux soupçons fondés ou non sur des tricheries ou fraudes lors de ceux-ci (Congrès de Reims, Présidence de l'UMP, Déclaration de Nicolas Hulot suite aux primaires Ecolo, Déclarations publiques entre JM le Pen et M. Le Pen...), la confiance des citoyens dans la **probité du fonctionnement des partis politiques** est fortement atteinte. Il nous semble nécessaire d'apporter des **obligations de transparence financière** comme du fonctionnement des instances de désignation des candidats par les partis. À propos de la désignation des candidats, la transparence pourrait être renforcée par l'intervention d'observateurs extérieurs (membres HATVP, Commission des comptes de campagne, Associations agréées auprès de la HATVP...) qui pourraient **suivre et auditer le déroulement de ces nominations** à l'image de ce que peut faire l'OCDE durant les élections de ses états membres.

Il nous semble que ces dispositions pourraient permettre via ces actes de transparence de participer à réduire les problèmes de confiance entre les citoyens et les candidats à la présidentielle.

En vous remerciant pour l'attention que vous pourrez accorder à ces quelques idées, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos meilleurs sentiments.

L'équipe de Regards Citoyens